

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION
26/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 23

votants 27

OBJET

CONSEIL MUNICIPAL
Comité Nationale d'Action
Sociale - Désignation d'un
délégué local

Début de la séance : 18h30

Fin de la séance : 19h56

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le premier avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane TELLIEZ, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. TELLIEZ, Mme NOISELIET, M. ACCART, Mme AUGUSTE, M. CARDON, Mme BRUXELLE, M. BAYOUMI, Mme LEGRAND, M. CARPENTIER, Mme WESTLAND, M. MORTEL, Mme SCHLESSER-LELIEVRE, Mme TOUTAIN, M. CANDRE, M. BASTARD, Mme BILLION, M. BOCQUILLON, M. TOSOLINI, M. MULLOT, Mme MORRIER, M. HADOUX, Mme CHEVALIER, M. LEMOINE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- M. SENECHAL (pouvoir donné à Mme TOUTAIN)
- Mme PATOUX (pouvoir donné à Mme AUGUSTE)
- Mme TERLON--CORDE (pouvoir donné à M. MULLOT)
- Mme RAIMBEAUX (pouvoir donné à Mme LEGRAND)

Secrétaire de séance :

Mme Veronique SCHLESSER-LELIEVRE

DELIBERATION N° 14

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL – Comité National d’Action Sociale pour le personnel territorial : désignation d’un délégué local.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, la Commune de CAMON décide de procéder à l’élection d’un délégué du Conseil Municipal pour représenter la collectivité de CAMON au sein du CNAS,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-21,

CONSIDERANT que la collectivité de CAMON doit être représentée au sein du CNAS,

DELIBERE

ARTICLE 1 : - De désigner Mme Nathalie NOISELIET pour représenter la commune au sein du Comité National d’Action Sociale.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de la Commune de CAMON est chargé de l’exécution de la présente délibération.

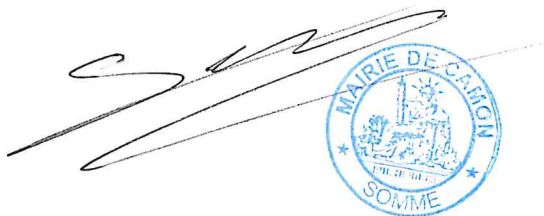
Suffrages exprimés :

- Voix POUR : 27

- Voix CONTRE : 0

- ABSTENTIONS : 0

Le Maire,



Le secrétaire,

